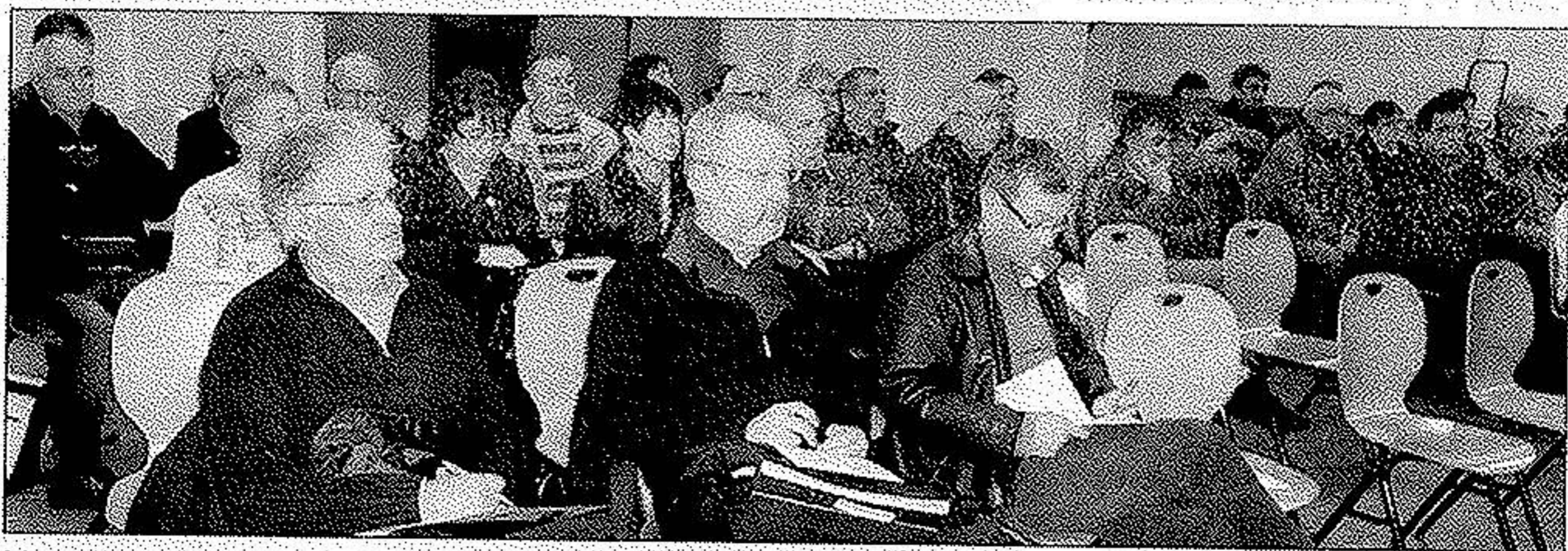


ARROUX-MESVRIN

Le Schéma de cohérence territoriale détaillé



Une partie des élus présents dans la salle pour découvrir le Scot. Photo G. L. (CLP)

Une quarantaine d'élus du territoire de la communauté de communes Arroux-Mesvrin s'est retrouvée salle Charles-Tomas à Broye pour écouter Johan Mary.

Le directeur du Pays de l'Autunois-Morvan, à l'invitation du président Gillot était venu leur donner des explications sur le Schéma de cohérence territoriale (Scot) dont la compétence a été acceptée par la CCAM.

Ces élus ayant la responsabilité de transmettre ces informations à leurs con-

seils municipaux.

Le schéma de cohérence territoriale (Scot), un sujet très vaste que M. Mary a choisi d'exposer au fil de quatre questions.

Cohérence territoriale

C'est une règle du jeu commune, sur un bassin de vie partagé, un outil de planification au service de l'élu. Un Scot dépasse les limites d'une commune, sans les renier.

Et de préciser, le Scot sera obligatoire dans toutes les communes de France en 2017.

À la deuxième question, un Scot, quelle élaboration ? M. Mary déclinait les thématiques à respecter avec les phases de diagnostic, de projet politique et de traduction du projet en terme réglementaire, sur le principe qu'un Scot créé du droit.

La suite de la présentation abordait la traduction du schéma dans la pratique et puis surtout quel contenu pour le Scot en Autunois-Morvan, un sujet sur lequel les édiles n'ont pas fini de travailler.

GUY LHENRY (CLP)